



LUMIÈRE POUR HAÏTI

www.lumierepourhaiti.org

CCP 12-444679-1 IBAN CH21 0900 0000 1244 4679 1

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 mars 2022

Personnes présentes : 40

Personnes excusées : 46 dont :

- Les Conseils administratifs de la ville d'Onex, de Vernier et de Puplinge

Béatrice MULLER préside cette Assemblée.

Après avoir souhaité la bienvenue à chacun et remercié la paroisse du Christ-Roi pour son accueil gratuit dans ses locaux, elle demande une minute de silence en mémoire de Mesdames Renée Thélin et Renée Reymond.

Le **PROCES-VERBAL** de l'Assemblée Générale du 7 octobre 2021 est accepté à l'unanimité.

Romaine FARAH présente le **RAPPORT D'ACTIVITE 2019** (voir document annexé ou disponible sur le site www.lumierepourhaiti.org), illustré par les diapos correspondantes.

COMPTE : Marie-Christine DUC ETTER commente les comptes (voir document annexé ou disponible sur le site www.lumierepourhaiti.org). Résumé :

COMPTE DES RESULTATS - CHARGES

Formation et éducation :

- Les frais scolaires augmentent régulièrement de 10 à 30 % par an. De plus, à cause des troubles politiques et des fermetures régulières des écoles que cela entraînait, les programmes scolaires n'ont souvent pas pu être achevés et nous avons dû payer une année supplémentaire aux étudiants finissants.
- La baisse apparente de l'aide alimentaire est due au taux de change favorable et au fait que moins de personnes en bénéficiaient, plusieurs boursiers, fuyant l'insécurité du pays, ayant trouvé refuge chez un membre de la famille à l'étranger.
- En 2020, nous avons encore comptabilisé la subvention à l'école des Petits Soleils sous aides diverses. Constatant que cette école nécessitera une subvention régulière, nous avons ouvert un compte à part.

Projets communautaires :

- L'école Betsaléel a reçu en 2021 le même montant qu'en 2020, la différence notable est due au taux de change favorable et à la dévaluation de la gourde (monnaie nationale).
- Ceprolu. Notre subvention est la même qu'en 2021. La différence du montant est due au fait qu'en 2020, le Ceprolu avait aussi bénéficié d'un équipement pour les ateliers et le laboratoire informatique.
- Cantine de Betsaléel : la forte augmentation constatée est due au fait que tout est devenu très cher en Haïti, surtout la nourriture.
- Terrain Duvivier : cet investissement représente l'entretien du jardin communautaire et à la construction de l'entrepôt.

Frais administratifs et de gestion et autres charges : rien à signaler.

COMPTE DES RESULTATS - RECETTES

Dons :

- Dons particuliers : nous avons heureusement pu accueillir de nombreux nouveaux donateurs. Notre immense gratitude va aussi aux membres qui, grâce à leur générosité extraordinaire, ont largement contribué à équilibrer la hausse générale de nos investissements.
- Capital Group : tous les trois ans, Capital Group réserve la grande subvention à une autre institution. Nous savons déjà qu'en 2022, nous recevrons à nouveau CHF 15'000.- !
- Dons reçus en Haïti : la FOKAL nous a accordé une subvention pour l'achat d'outils de jardin et une autre pour la construction de l'entrepôt.

Subventions :

- Notre très grande reconnaissance va aux communes d'Avusy-Athenaz, Bardonnex, Bellevue, Céligny, Grand-Saconnex, Onex, Plan-les-Ouates, Puplinge, Satigny, Troinex, Vandoeuvres, Vernier et Veyrier.

Recettes diverses : L'orchestre les Clackos nous a permis d'obtenir une belle recette lors du mini-festival et les nombreuses vendeuses de Ragusa ont fait le reste. Les 2'000 tablettes de Ragusa nous ont rapporté un bénéfice de près de CHF 8'000.-.

Bilan : les comptes font ressortir un excédent de dépenses 2021 de CHF 5'179.28. Cet excédent de dépenses, diminué au solde reporté de 2020, fait ressortir un résultat positif au 31.12.2021 de CHF 79'021.46.

Que toutes et tous qui ont contribué au bon fonctionnement de Lumière pour Haïti soient chaleureusement remerciés !

RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES : Giovanna BIANCHI-LE HENANF et Raymond GRAND (remplaçant Tomaso Solari et Nicole Borboën) attestent de la bonne tenue des comptes et demandent leur approbation.

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité et la décharge est donnée au comité.

DEMISSIONS, ADMISSIONS ET ELECTION DU COMITE : Les membres suivants du comité se représentent : Béatrice MULLER, Françoise ARN, Josée GRAND, Marie-Christine DUC ETTER, Romaine FARAH, et Pascal EMERY en tant que conseiller en éducation. Ils sont réélus à l'unanimité.

ELECTION DES VERIFICATEURS DES COMPTES : Giovanna BIANCHI-LE HENANF et Tomaso SOLARI acceptent de reconduire ce mandat. Nicole Borboën reste suppléante.

DIVERS : Béatrice signale que, bien que ce soit la plupart du temps son nom qui figure au bas des courriers, elle est entourée d'une équipe soudée d'une trentaine de personnes qui donnent des coups de main réguliers et fort appréciables : pour la correction, l'insertion des photos, l'impression, la mise sous pli et la distribution des « Nouvelles d'Haïti » dans les boîtes aux lettres de plusieurs quartiers du canton de Genève, pour l'organisation du festival et du mini-festival, la mise à jour du site, la tenue des stands, le montage des films, la cuisine et des coups de main divers. Sans toutes ces personnes, *Lumière pour Haïti* ne serait pas ce qu'elle est !

Suit alors la projection du film *25 ans Lumière pour Haïti – Rétrospective*.

L'Assemblée générale se termine à 19h45. À la suite du verre de l'amitié offert par Josée et Pascal, 31 personnes passent à table pour déguster l'excellente paella préparée et offerte par Jean-Marc Beffa, assisté de son épouse Véronique. Un grand merci aussi aux personnes qui ont garni le magnifique buffet de dessert.

Béatrice Muller